

Retour sur négo salariales, accords d'entreprise négociés en Décembre

Droit à la déconnexion

Négociations salariales

0,90% Augmentation générale et 0,60% augmentation au « mérite » avec des planchers pour les groupes 1 et 2 : 40€, et autres niveaux (3,4,5) : 32€.

Avec un résultat opérationnel de près de 123 Millions d'€ pour l'exercice 2016, la direction a noirci de manière caricaturale la conjoncture, sa situation financière et globale. **Soyez rassurés**, au moment de la souscription RUSCUS, cet exercice de communication va s'inverser de façon spectaculaire pour vous demander d'investir dans le dispositif d'épargne salariale. Année après année, le même discours grand écart et il faut être bien naïf quand on est représentant syndical pour y croire une minute.. La CGT, comme FO et la CGC n'ont pas signé ces augmentations au rabais alors que nos niveaux de salaires chez Pierre Fabre sont déjà si loin des entreprises du secteur. **A noter** : pour la deuxième année consécutive, l'augmentation générale **ne sera pas reportée sur la grille des salaires minimaux** ! Traduction : pas d'augmentation pour les intérimaires, moins pour les salariés qui changent de coefficients... **INADMISSIBLE !!**

Non signataires : CGT-FO-CGC **Signataires :** Sud Chimie et CFTC.

Sur les sites où la CGT est présente, **des actions ont été organisées, AVENE d'abord, avec un débrayage le 14 décembre ou presque la moitié des salariés du site ont participé, ensuite des assemblées générales & rassemblement sur Muret et Soual et enfin un mouvement de grève de 24h sur Soual le 22 décembre avec une centaine de salariés grévistes.**

Accord GPEC la CGT n'a pas signé cet accord pour deux raisons principales, la DRH a mis en place des commissions sur l'emploi qui étudient dans le détail certains métiers de l'entreprise qui sont soit en mutation, soit en danger. L'accord précise que seuls les syndicats signataires peuvent participer, c'est pour nous une forme de chantage inacceptable. **Deuxième point**, il est écrit dans l'accord « *la politique du groupe pour les années à venir reste de privilégier le recours à l'intérim sur les sites de production et de distribution* », la CGT a demandé de cadrer le recours à l'intérim avec un seuil maximal par site, nous n'avons pas été entendus, **notre syndicat ne peut cautionner un accord qui pousse à maintenir la précarité dans notre entreprise !!**

Non signataires : CGT et FO **Signataires :** Sud Chimie et CFTC-CGC

Accord génération Un point principal sur cet accord: les aménagements de fin de carrière. A ce jour les salariés seniors bénéficient de jours de congés supplémentaires rémunérés. Le problème est que les conditions variaient suivant votre catégorie professionnelle et suivant si vous êtes sédentaires ou réseaux : pour les réseaux, possibilité de cumuler jusqu'à 44 jours à prendre au moment du départ à la retraite ou à partir de 59 ans ; pour les sédentaires, des jours non cumulables à prendre à partir de 61 ans. **Après négociations, l'entreprise a accordé au personnel sédentaire 4 jours supplémentaires (2 à prendre à 59 ans, 2 à 60 ans)**. Qu'une catégories professionnelle ne puisse pas jouir des mêmes avantages qu'une autre nous semble discriminatoire. Nous avons donc demandé un alignement complet qui n'a pas été retenu par la direction; néanmoins, que **4 jours soit accordés en plus aux sédentaires** est un point positif. La CGT, comme les autres syndicats, a donc signé cet accord.

Signataires : l'ensemble des 5 syndicats représentatifs : FO-CGC-SUD-CFTC-CGT

Contacts CGT : Frederic FABRE 0608267605 fredd.fabre@hotmail.fr / Ouisse OUESLATI 0644667587 ouisse@me.com

Suivez nous sur FACEBOOK « la page de la CGT Pierre fabre . Inscrivez vous à notre newsletter sur le site : cgtpierrefabre.fr

Instaurer un droit à la déconnexion.

La loi travail introduit depuis le 1^{er} janvier 2017 une obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés de négocier sur le droit à la déconnexion ; mais sans disposition juridique contraignante ce droit risque fort de se limiter à un accord de principe.

Une négociation d'un accord « qualité de vie au travail » a débuté dans notre entreprise et englobe cette problématique. Pour que cet accord ne soit pas seulement une déclaration de bonnes intentions il faut que l'entreprise prenne de vraies mesures.

La CGT demande un vrai droit à la déconnexion.

Des exemples de solutions ? :

Mettre en place des trêves de mails automatisées correspondant aux week-end (du vendredi 18h au lundi 7h)

Mettre en place des assistants d'absence, assurant le report de la charge de travail durant les périodes de congé des salariés et permettant que les mails qui leur sont adressés soient redirigés, traités ou classés par d'autres salariés. L'objectif est d'éviter de se retrouver à devoir traiter des centaines de mails lors de son retour de congés.

Mettre en place des systèmes d'évaluation de la charge de travail

Aujourd'hui les heures supplémentaires ni payées ni récupérées se généralisent pour certains métiers.

Les outils numériques accélèrent le travail, mais ils conduisent aussi à une surcharge informationnelle et à une disponibilité permanente et sans limite.

Ainsi, 56 % des cadres travaillent durant leurs jours de repos.

À l'heure de la révolution numérique et alors que certaines études prospectives parlent de 3 millions d'emplois (essentiellement parmi les catégories intermédiaires) pouvant être supprimés d'ici à 2025, il y a urgence à « travailler moins pour travailler mieux et travailler toutes et tous ».

C'est tout le sens de la campagne pour la réduction du temps de travail et les 32h lancée par la CGT au niveau national.

La CGT est tout à fait consciente de nombre important de salariés en situation de souffrance au travail dans notre entreprise et du travail à faire pour améliorer la situation.

Notre syndicat manque de représentation sur les métiers de la route.

Nous pouvons nommer des représentants syndicaux sur certains secteurs.

Ce poste permet d'être mis au courant de tout ce qui se passe dans l'entreprise et de faire remonter les problèmes liés aux métiers.

N'HESITEZ PAS A NOUS CONCTACTER

Contacts CGT : Frederic FABRE 0608267605 fredd.fabre@hotmail.fr / Ouisseem OUESLATI 0644667587 ouisseem@me.com

Suivez nous sur FACEBOOK « la page de la CGT Pierre fabre . Inscrivez vous à notre newsletter sur le site : cgtpierrefabre.fr

**DROIT A LA
DÉCONNEXION:**

